

chez lui, dans le silence déchiré par les débris des jours  
indécis et le canon de la D.C.A. Le cœur meurt d'être  
contraint à une humilité d'Israël, souvent les jours à se  
trouver, mais sans avoir le droit de mourir. Il cherchait en  
tout le monde, pour ne plus penser, pour alléger un peu  
son âme.

SEPTEMBRE 1939

**S**EPTEMBRE 1939, l'état de guerre existe entre la France et  
l'Allemagne, entre les forces d'une civilisation qui n'a  
pas le droit de mourir et celles d'un despote anormal et  
barbare, disposant de moyens considérables; son triomphe  
plongerait le monde dans un abîme de douleurs et de deuils,  
de régressions et de misères, dont il ne se relèverait pas,  
peut-être dans des centaines d'années.

Chacun doit tendre ses efforts jusqu'à l'extrême, appor-  
ter sa contribution à la lutte inexorable qui s'ouvre. A tous  
les échelons, dans la vie militaire comme dans la vie civi-  
le, il faut servir. Les travaux les moins propres à attirer la  
gloire peuvent s'intégrer dans l'œuvre commune, personne  
ne peut se dérober.

Ces paroles furent adressées, en une matinée de sep-  
tembre 1939, en son cabinet de la Kasbah, par un haut  
fonctionnaire français, qui remplit et continue à remplir  
un rôle éminent dans les Conseils du Protectorat, à certains  
notables juifs de Tunis. Il les conviait à prendre en mains  
la direction et l'administration de la Communauté Israé-  
lite, dont les conseillers démissionnaires, décédés ou mo-  
bilisés, n'étaient plus en état de poursuivre leurs fonc-  
tions.



La succession est lourde : le Conseil jusqu'alors en exercice, a beaucoup dépensé, la trésorerie est au plus bas, le paupérisme augmente par suite de la guerre.

Les difficultés de la situation ne sont pas dissimulées à ces hommes de bonne volonté que l'on invite à une mission de redressement financier ; aussi bien, connaissent-ils ce que la gestion de la bienfaisance juive peut avoir de rebutant. Ils ne sont guère enthousiasmés, après avoir exercé ces fonctions tant d'années, à s'y remettre dans un moment si difficile ; ils ne sont plus jeunes, la mission est ardue et les circonstances l'aggravent encore.

Qu'importe, il faut accepter. On doit apporter sa contribution à l'effort commun, décharger le gouvernement de ses préoccupations touchant à l'assistance juive, en un moment où des tâches multiples appellent toute son énergie.

Le décret est signé le 5 octobre 1939, qui rappelle à l'activité les membres nouveaux devant compléter — en réalité constituer à eux seuls, comme l'expérience le démontrera — la Commission Provisoire d'Administration de la Communauté Israélite.

La Présidence en est confiée à M. Moïse Borgel.

On sait quelles furent ses hésitations, ses appréhensions même. Avait-il alors le pressentiment obscur de ces journées de décembre 1942, de ces veillées à la bougie, au cours desquelles il allait s'efforcer de réaliser, sans préparation et avec le seul concours dans le début de quelques parents et amis fidèles, une organisation d'intendance, de transports, de trésorerie, créer une fiscalité, un contrôle des dépenses. Se représentait-il déjà ces nuits sombres où, rentré

chez lui, dans le silence déchiré par les éclairs des projecteurs et le canon de la D.C.A., le cœur meurtri d'être contraint à une besogne odieuse, souvent las jusqu'à en mourir, mais sans avoir ce droit suprême, il cherchait en vain le sommeil pour ne plus penser, pour alléger un peu son âme.

Il se résigne cependant à accepter ce qui lui était imposé, comme un devoir civique. Sans doute, vous en souvenez-vous, Monsieur Saumagne, et vous, Monsieur de Monthéty ! Ne rappelez-vous pas récemment qu'à Grombalia, durant l'occupation, en apprenant nos malheurs, votre pensée s'était portée avec remords vers le vieil homme que l'on avait pressé d'accepter une mission sans doute ingrate, mais sans en prévoir alors les dangers futurs.

La formation de M. Borgel le recommandait à la tâche d'assainissement financier qui était en premier lieu assignée à la Commission. Pendant plus de 30 ans, il a assumé des fonctions de plus en plus étendues à la Trésorerie Générale de Tunisie, notamment pendant la Grande Guerre, où il organisa le régime des emprunts de la Défense Nationale ; pendant une vingtaine d'années, il a fait partie des Conseils qui ont dirigé la Communauté, tour à tour conseiller, trésorier, vice-président. C'est un vétéran de la bienfaisance israélite ; son nom et celui de sa famille, en remontant jusqu'à un passé des plus lointains, se retrouve à chaque chapitre de l'histoire de la Communauté.

Honnête homme s'il en fut, d'un tempérament méthodique et précis. D'une modestie allant jusqu'à l'effacement, de caractère pondéré, n'ayant rien d'un combattif, éloigné de toute ambition personnelle, il vit dans une retraite respec-



tée, ayant acquis le droit au repos, et surtout à cette quiétude d'esprit qui constitue peut-être le souverain bien, au crépuscule de la vie.

De nouveau à l'ouvrage, il s'attelle fiévreusement à la besogne; entouré de quelques conseillers dévoués et qualifiés, il s'occupe à mettre de l'ordre dans l'administration de la rue Ed-Daoulati.

Assez vite, au prix d'une politique de strict contrôle et de répression des abus, le passif est apuré, les ressources s'organisent, la sécurité renaît. On peut regarder l'avenir avec confiance, penser à se consacrer à des tâches d'intérêt général, à organiser de façon plus rationnelle et sans poursuivre les errements du passé, l'assistance par le travail, l'orientation professionnelle de la jeunesse que l'on voudrait attirer vers l'apprentissage, vers la vie rurale.

Dans ce but, le Conseil de la Communauté s'élargit: aux anciens qui ont fait leurs preuves (1), s'ajoutent des éléments nouveaux dont on attend une activité vivifiante (2).

Un décret du 29 Septembre 1941 consacre un état de fait existant depuis les premiers jours de la guerre: le Conseil élu en 1937, arrivé presque au terme de son mandat, cède la place à un Comité d'Administration qui n'est autre que la Commission Provisoire rajeunie par un apport de sang nouveau.

Réforme heureuse, sans aucune arrière-pensée politique; ce n'est pas le régime électif qui est condamné par « l'Ordre

1) Ce sont, en dehors de M. Borge!, Président, MM. R. Valensi, S. Hagège, D. Hassid, M. J. Bouen, Dr Sfez, Is. Sebag, M. Abitbol, A. Berdah, tous membres anciens ou encore en exercice, des Conseils élus de la Communauté.

(2) MM. P. Ghez, L. Moatti, H. Bessis.

Nouveau »; on veut placer des administrateurs éprouvés à la tête d'une association de bienfaisance et d'assistance que les circonstances seules feront déborder du cadre de son activité normale.

Chacun s'attache à remplir ses fonctions de son mieux, mais déjà le virus antisémite qui, en France prisonnière, fait des progrès inquiétants, paraît devoir s'étendre à la Tunisie: des fonctionnaires sont chassés de leur poste, divers agents de leur emploi, les professions libérales sont atteintes, les jeunes gens exclus des écoles et des universités, les groupements de jeunesse privés de la joie de se réunir en plein air et y apprendre à vivre dans la clarté, la franchise et l'amitié.

Cette situation aggrave les charges de la Communauté; il faut essayer de soulager les misères nées de ce chômage imposé, s'efforcer de retarder le plus possible l'application des mesures raciales, s'attacher à gagner du temps.

Gagner du temps, ambition suprême, car l'espoir tend toutes ces volontés décidées à subsister envers et contre tout: Hitler ne peut triompher, la coalition parviendra à forcer jusqu'en ses derniers retranchements, l'ennemi commun. Une lueur qui grandit, flamme parfois vacillante à laquelle on s'accroche et qui vous retient de mourir ou de s'abandonner!

..

Soudain, dans cette longue attente qui mettait les nerfs à vif, mais qui ne décourageait pas les énergies, retentit le cri étonné et joyeux d'une immense espérance:

*Les Américains débarquent en Afrique du Nord!*